

DIJON

Accusé de diffamation Emmanuel Bichot relaxé

Le conseiller municipal LR avait attaqué le comportement de l'adjoint PS au maire de Dijon Hamid El Hassouni en juin 2020, lui reprochant notamment d'avoir manifesté derrière des banderoles "on déteste la police". Poursuivi pour diffamation, Emmanuel Bichot a été blanchi par la justice ce lundi.

Emmanuel Bichot (LR) a été relaxé, lundi 15 novembre, par le tribunal correctionnel de Dijon. Le conseiller municipal d'opposition, président du groupe "Agir ensemble pour Dijon", était poursuivi pour diffamation par Hamid El Hassouni, adjoint (PS) au maire de Dijon en charge de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il lui était reproché d'avoir tenu, le 20 juin 2020, sur la chaîne d'information nationale CNews, les propos suivants : « [le maire de Dijon] est discrédité, car il aurait déjà, depuis plusieurs jours, dû sanctionner un de ses adjoints qui a un comportement inadmissible en mettant en cause des forces de l'ordre, en appelant à manifester pour la démission du préfet et du procureur [...], en ayant manifesté d'ailleurs il y a à peine une semaine derrière des banderoles "on déteste la police" ». Emmanuel Bichot avait ajouté pour conclure : « Le comportement de l'adjoint du maire de Dijon responsable en charge du quartier des Grésilles et de l'habitat social à Dijon a été depuis une semaine totalement irresponsable, et moi, je demande au maire de Dijon de le démettre de ses fonctions le plus vite possible ».

La justice a estimé que le délit de diffamation n'était pas caractérisé en l'espèce.

« C'est très compliqué de juger ce genre d'affaire »

« Cette plainte était un procès politique », assène Emmanuel Bichot. Le candidat de la droite à ces élections considère par ailleurs que ses propos, « tenus dans le contexte de graves affrontements communautaires à Dijon », en tant que représentant de l'opposition et en tant que tête de liste aux élections municipales, étaient parfaitement légitimes dans le cadre du débat politique ». Emmanuel Bichot estime enfin « qu'il serait très grave pour la démocratie dans notre pays et à Dijon, de ne plus pouvoir débattre des responsabilités politiques des uns et des autres et dire la vérité ». Il précise avoir fait au maire de Dijon François Rebsamen (PS) une demande de protection fonctionnelle pour la prise en charge de ses frais d'avocat.

De son côté, Hamid El Hassouni indique « respecter la décision de justice du tribunal », tout en faisant part de son « incrédulité » et de sa « déception ». « C'est très compliqué de juger ce genre d'affaire, avec une frontière très mince entre la liberté d'expression – à laquelle je suis très attaché – et le délit de diffamation ». L'adjoint au maire de Dijon précise ne



Emmanuel Bichot (LR) estime que ses propos « étaient parfaitement légitimes dans le cadre du débat politique ». Photo DR

pas s'interdire de faire appel – il a jusqu'au 25 novembre à minuit – « une fois [qu'il aura] pris connaissance dans le détail du jugement ».

Sébastien GRACIOTTI

* De violents affrontements entre la communauté tchétchène et des habitants du quartier des Grésilles s'étaient déroulés entre le 12 et le 14 juin 2020. Ils avaient fait la Une de toute la presse en France.



Hamid El Hassouni, adjoint (PS) au maire de Dijon, est à l'origine de la plainte déposée à l'encontre d'Emmanuel Bichot.

Photo archives LBP/Philippe BRUCHOT

DIJON

Une collecte de jouets au bénéfice de la Croix-Rouge



Les jouets collectés seront offerts, entre autres, à des enfants démunis. Photo d'illustration LBP/Catherine BONNET

Les parents qui possèdent des jouets, des livres et/ou des jeux qui ne sont plus utilisés au sein de leur foyer peuvent en faire profiter des enfants hospitalisés ou des familles démunies. Pour cela, il leur suffit de les déposer, jusqu'au 15 décembre, à l'agence Babychou services, 41, rue Buffon à Dijon, qui se chargera de les transmettre à la Croix-Rouge française. Ces futurs cadeaux de Noël doivent être complets et en parfait état. Ne sont pas acceptées, les peluches, pour des raisons sanitaires. Cette initiative est aussi une façon de donner une seconde vie à ces objets qui feront le bonheur d'enfants défavorisés.

Contact babychou.com

FLEUREY-SUR-OUCHE

Il vous dira tout sur la grande voie romaine



Jean-Charles Allain découvrant des pierres verticales qui calaient la chaussée de la voie romaine. Photo LBP/Jean-Luc BRETON

Samedi 20 novembre, à 17 heures, à la salle des fêtes de Fleurey-sur-Ouche, Jean-Charles Allain, chercheur en histoire locale et membre de l'association Histoire et Patrimoine de la commune, présentera une conférence sur "la grande voie romaine de Fleurey".

« Les recherches visaient à reconstituer le tracé de ce chemin romain oublié qui traversait notre territoire », explique le spécialiste. Qui détaille : « La méthodologie a consisté en une analyse croisée d'archives, de sources écrites par des historiens et des archéologues,

de textes sur les itinéraires du Moyen Âge et de témoignages locaux avec une analyse des cartes et des cadastres napoléoniens, des photographies aériennes, des toponymes ou noms de lieux qui renvoient à la présence d'une voie antique. D'innombrables prospections sur le terrain ont permis d'identifier des vestiges archéologiques constituant de véritables preuves et des indices phytoarchéologiques grâce à quelques plantes caractéristiques ».

Jean-Charles Allain s'étendra donc sur le sujet, samedi, avec d'étonnantes révélations.



Leader Français des Services Funéraires

278700900



Pour mieux répondre aux demandes des familles,

Notre agence PFG Services Funéraires
83, rue d'Auxonne
21000 DIJON

sera dorénavant ouverte tous les dimanches de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures

Tél. : 03 80 68 00 00